

Par e-mail

A : **PROMO EVENTS** - Marc PACHOT
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : 03 février 2023 page(s) : 1

OBJET: Twin'cup 2023

Niveau d'enregistrement : Circuit / Régional

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C49-2023 en date du 03/02/2023

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base des documents joints :

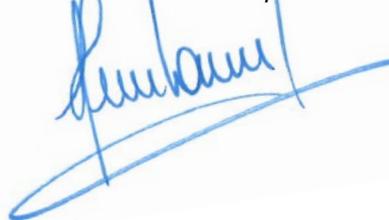
- Règlement Particulier Sportif– **Twin'cup 2023**
- Règlement Particulier Technique– **Twin'cup 2023**

Sous réserve d'éventuelles demandes de modification du règlement technique.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition – Pôle Sport





SAISON 2023

REGLEMENTS SPORTIF

Ce règlement est enregistré à la FFSA sous le n°xxx-yyyy

Du fait de leur inscription à la Twin'cup Sprints, et Twin'cup sprints-longs, les concurrents reconnaissent connaître les présents Règlements et s'engagent à les respecter et à les faire respecter par leurs équipes. Ils devront être signés pour « bon pour accord » de chaque concurrent et pilote.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits asphalte, du code sportif internationale de la FIA et/ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par les présents règlements est strictement interdit.

Une modification autorisée ne peut pas entraîner une modification non autorisée.





REGLEMENT SPORTIF 2023

ART.1 – ORGANISATION :

Chaque fois que les présents règlements mentionnent PROMO-EVENTS, il y a lieu de lire « PROMO-EVENTS et/ou ses mandataires ».

PROMO-EVENTS est le promoteur exclusif de la Twin'cup sprint et sprint long et le diffuseur exclusif du kit « Twin'sport » et de ses pièces détachées homologuées pour le challenge.

Chaque fois que les présents règlements mentionnent la Twin'cup, il y a lieu de lire « Twin'cup Sprints », « Twin'cup sprints longs ».

PROMO-EVENTS

14, rue des mineurs

30410 Molières sur Cèze

Téléphone : 06.10.72.43.58

Contact : Marc PACHOT

E-Mail : Twincup.sprint@laposte.net

En s'engageant à une épreuve de la Twin'cup, le concurrent déclare, de fait, avoir pris connaissance de l'ensemble des règlements sportif et technique et en accepter tous les termes.

Calendrier 2023

La Twin'cup sprint sera présente sur **11** épreuves sprints et **10** épreuves de sprints longs aux dates ci-dessous.

Twin'cup sprints

4/5 Mars	Nogaro (Coupe de France des Circuits)
18/19 Mars	Dijon-Prenois (Coupe de France des Circuits)
7/8/9 Avril	Nogaro Coupes de Paques
15/16 Avril	Pau Arnos (Coupe de France des Circuits)
12/13/14 Mai	Pau Ville
27/28 Mai	Charade (Coupe de France des Circuits)
03/04 Juin	Lédenon (Coupe de France des Circuits)
24/25 Juin	Croix-en-Ternois (Coupe de France des Circuits)
02/03 Septembre	Albi (Coupe de France des Circuits)
30 spt/01 octobre	Val de Vienne (Coupe de France des Circuits)
21/22 octobre	Le Mans (Coupe de France des Circuits)

Twin'cup Sprints longs

4/5 Mars	Nogaro (Coupe de France des Circuits)
18/19 Mars	Dijon-Prenois (Coupe de France des Circuits)
7/8/9 Avril	Nogaro Coupes de Paques
15/16 Avril	Pau Arnos (Coupe de France des Circuits)
27/28 Mai	Charade (Coupe de France des Circuits)
03/04 Juin	Lédenon (Coupe de France des Circuits)
24/25 Juin	Croix-en-Ternois (Coupe de France des Circuits)
02/03 Septembre	Albi (Coupe de France des Circuits)
30 spt/01 octobre	Val de Vienne (Coupe de France des Circuits)
21/22 octobre	Le Mans (Coupe de France des Circuits)

Une ou plusieurs épreuves supplémentaires pourront être organisées. Le nombre de courses, le nombre de courses par épreuve, la durée des courses pourront être modifiées en fonction des



contraintes environnementales et climatiques du circuit. Les dates ci-dessus sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications ou d'annulation.

ART.2 – DEFINITION :

Dans le texte ci-dessous, est appelée épreuve : essais libres, essai(s) qualificatif (s) et course(s) lors d'un week-end. Les épreuves de la Twin'cup sont réservées aux véhicules Twin'cup du modèle RENAULT TWINGO VERSION 1 serie 1 et serie 2 (1993-1998- moteur initial C3G), équipés du kit « Twin'sport » fourni uniquement par Promo-events et respectant en tous points la fiche technique d'homologation et le **règlement technique en cours**. Un classement général sera effectué à la fin de chaque épreuve et en fin **de saison**.

Les voitures Twin'cup ont pour but de promouvoir l'accès au sport automobile, et sont règlementés pour participer uniquement au Challenge Twin'cup, en accord avec la FFSA.

ART .3 –PARTICIPATION :

3.1 Admission

La Twin'cup sprint est un championnat sur invitation. Pour préserver l'esprit de la Twin'cup, Promo-Events se réserve le droit de refuser toute inscription sans avoir à motiver ses décisions ;

La Twin'cup sprint est ouverte à tout licencié, titulaire d'une licence annuelle régionale ou nationale FFSA ou d'un titre de participation (licence étrangère non-autorisée).

3.2 frais d'inscription annuel

Pour toute participation à la Twin'cup CHAQUE pilote devra avoir réglé auprès du promoteur ses frais d'inscription annuels ou au épreuve.

Ces frais d'inscription ne se substituent pas au frais d'engagement pilote au épreuve. Cette inscription est payable en une seule fois lors de la 1^{ère} participation pour les engagements saison et ½ saison et à chaque épreuve pour les engagements course/course. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, échangeables, transmissibles ce quel que soit le motif de non présentation du pilote inscrit au épreuve.

Montant des frais d'inscription **2023**.

180€ par concurrent ou pilote pour la saison et ½ saison. Ce montant donne droit à :

- *La participation à la **Twin' Cup** dans son ensemble*
- *A un kit de vêtements logotisés*
- *A la fréquentation de l'open-bar du Promoteur pour lui-même et son staff (3 personnes maxi) durant tout le week-end*

- A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1^{er} à 8^{ème} à la fin de chaque **épreuve sprints-courts**.
- A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1^{er} à 4^{ème} à la fin de chaque **épreuve sprint-long**.
- Au classement « gentleman » » junior » » féminine »/ épreuve
- Un service pneumatique sur les circuits à tarifs préférentiels

40€ par épreuve pour Les concurrents ou pilotes qui souhaitent s'inscrire ponctuellement, c'est-à-dire à l'épreuve. Le montant donne droit à :

- La participation aux courses Twin'cup désigné.
- A la fréquentation de l'open-bar du Promoteur pour lui-même et son staff (3 personnes maxi) durant tout le épreuve.
- A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1^{er} à 8^{ème} à la fin de chaque **épreuve sprints courts**.
- A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1^{er} à 4^{ème} à la fin de chaque **épreuve sprint-long**.
- Au classement « gentleman » » junior » » féminine »/épreuve
- Un service pneumatique sur les circuits à tarifs préférentiels

3.3 Inscription à la Twin'cup sprints et engagement aux épreuves

En cas d'annulation pour cause de COVID par décision émanant de l'Etat, de la Préfecture, de la Direction du Circuit les inscriptions et engagements seront intégralement remboursés.

Les inscriptions à la twin'cup sont strictement personnelles et nominatives, par conséquent elles ne peuvent être cédées, revendues, échangées ou transmises. De fait le montant de l'engagement restera acquis au promoteur et aucun remboursement ou report sur un autre **voiture** ne sera possible dans le cas de la cession de leur **voiture** à un tiers en cours de challenge.

Tous les pilotes ou concurrents qui souhaitent participer au challenge Twin'cup doivent s'inscrire à cette discipline.

Le terme « engagement championnat » s'entend pour un règlement en 1 versement de la totalité du montant. Tout fractionnement du montant ne pourra porter le terme « Engagement championnat ».

En cas de versement fractionné, une majoration de 10% du montant total sera encaissé au 1^{er} versement dudit championnat ou des épreuves désignés.

*Les frais de majoration quels qu'ils soient, seront encaissés lors de chaque **épreuve**.*



En s'inscrivant à la Twin'cup sprint, l'équipe et le propriétaire de la voiture nommée s'engagent irrévocablement aux épreuves du calendrier. Avant chaque épreuve un « bulletin d'engagement » (à télécharger) devra impérativement être envoyé à Promo-Events, confirmant la participation de la voiture à l'épreuve, ainsi que le/les pilote(s) participant à l'épreuve (pilote série 1, pilote série 2, pilotes sprint long, asa, n° licence...). Tout bulletin partiellement rempli ne sera pas pris en compte.

Les droits d'inscription et majorations éventuelles devront accompagner des fiches d'engagement des voitures pour les épreuves ci-dessus mentionnées. Les montants seront majorés de 10% au-delà de la limite de 10 jour ouvrés avant la date de début de l'épreuve.

Les moyens mis à disposition sont :

-Soit directement du le site twincup-sprint.fr.

-Soit par courrier à l'adresse suivante : Promo Events 14 rue des mineurs 30410 Molières sur Cèze. « Bulletin d'engagement » (à télécharger)

-Le règlement peut s'effectuer soit par CB soit par CHEQUE (3000€ maxi) par espèces (300€ maxi) selon les règles fiscales en vigueur.

Les engagements seront clos la veille 12h00 au matin du Briefing de l'épreuve.

Passé cette date aucun changement de pilote ne pourra s'effectuer que sur accord du promoteur et de la direction de course.

Les frais d'inscription annuel resteront acquis à Promo-Events, même si le participant ou la voiture ne prennent pas le départ. (Sauf covid)

En cas de désistement du **voiture** engagé, consécutif à une défection des concurrents ou pilotes ou pour motifs techniques avant la participation aux essais **privés de l'épreuve**, les droits d'engagements aux épreuves pourront, sur demande écrites motivées être remboursés ou bien reportés avec une pénalité acquise au promoteur de 150€.

La non présentation d'un voiture engagé aux courses du week-end alors que ce dernier a participé à au moins 1 des séances des essais privés entre le jour précédent la vérification administratives jusqu'à la 1^{ère} heure du 1^{er} jour de l'épreuve induira un montant acquis au promoteur égale à 50% du montant des frais d'inscriptions hors majorations.

Aucun remboursement ne sera effectué passer ce délai.

En cas de participation au sprints courts aucun remboursement ne sera possible si la voiture est endommagée en sprint long et inversement.

Le promoteur reconnaît par l'appellation « team » toute structure déclarée auprès de la FFSA et à jour de sa cotisation.

Il ne sera accordé aucun remboursement, ni total, ni partiel, aux participants exclus de la course par la Direction de Course ou par l'organisateur pour manquement aux règlements sportifs et techniques et/ou pour conduite et propos antisportifs sur et hors circuits avérés.

3.4 Équipement des pilotes

La réglementation FFSA en vigueur s'applique pour toutes personnes montant à bord d'une voiture pendant les essais officiels ou non et les courses.

Tout pilote devra prendre connaissance de la réglementation générale circuit FFSA complété du règlement technique Promo-Events (chapitre équipements des pilotes).

Les pilotes des séries sprint et courses longues auront l'obligation de porter une combinaison aux couleurs de la Twin'cup sprint réalisée par le promoteur Promo-Events ou une combinaison neutre (ne portant aucune mention de séries concurrentes).

Un service location d'équipements pilote est disponible par le promoteur sur le épreuve et sur réservation préalable dans la mesure des stocks disponibles.

Une pénalité de 300 euros sera appliquée dans le cas de constatation contraire du Promoteur.

L'exclusion du épreuve avec perte de la totalité des points du épreuve sera appliquée en cas de récidive.

ART.4 –PADDOCK

Un paddock Twin'cup sera établi sur les circuits et toutes les équipes s'engagent à y mettre leur voiture pendant d'épreuve, entre chaque séance d'essais, avant le départ et après l'arrivée de chaque course.

Toute voiture située en dehors du paddock Twin'cup ne pourra prendre part à une séance Twin'cup sprint, ni prétendre à être classée en Twin'cup sprint.

Cette disposition ne déroge pas aux règles du parc fermé.

Aucun travail de mécanique ne saura être toléré en dehors de cette zone ou sous régime de parc fermé, sauf autorisation du Directeur de Course. Tout manquement à ce point du règlement sera passible d'exclusion de la course ou de l'épreuve. Aucun travail mécanique n'est permis en régime de pré-grille ni de parc fermé.

Rappel : aucun travail mécanique quel qu'il soit, n'est permis dans la zone de pré-grille.

ART.5 – DEROULEMENT DES EPREUVES :

5.1 Horaires

Les horaires détaillés de chaque épreuve seront fournis avant chaque épreuve. Chaque concurrent porte à sa propre responsabilité la connaissance des horaires des épreuves et de mise en pré-grille. La modification des horaires est possible à tout moment par l'organisateur de l'épreuve.



5.2 Vérifications administratives

Tout pilote devra se présenter lors de son arrivée aux vérifications administratives selon les horaires d'ouverture indiqués avant chaque épreuve par le promoteur. Chaque concurrent porte à sa propre responsabilité la connaissance des horaires des vérifications administratives.

Les vérifications administratives seront closes 1 heure avant l'heure du Briefing et aucune modification ne pourra être effectuée pendant ce délai.

A défaut de licence annuelle FFSA, un pilote pourra obtenir un Titre de Participation (licence à la journée) valable pour les épreuves de l'épreuve.

Les demandes de Titre de Participation devront être indiquées sur le bulletin d'engagement adressé à Promo-Events par mail sur (twincup.sprint@laposte.net). Tous les éléments originaux nécessaires sur l'épreuve (certificat médical, permis de conduire en cours de validité...) devront être présentés, afin d'obtenir l'acceptation de l'organisation, ASA, ou organisme délivrant. Le montant de la cotisation sera à régler à l'ASA ou l'organisme délivrant.

Après les vérifications administratives, le pilote doit se rendre aux vérifications techniques dans l'heure avec sa feuille d'engagement préalablement remise.

Par ailleurs le pilote devra se rendre à la structure Twin'cup STAFF (structure extérieur ou box) identifié avec ses tickets pour récupérer ses plaquettes et pneus (autres que ceux obligatoires). Il déposera ses jantes nues pour que soient montés les deux pneus neufs obligatoires pour la séance d'essais qualificatifs. Ces jantes ne pourront être récupérées qu'après leur marquage par le Commissaire Technique en fin de journée ou le lendemain.

Les pilotes âgés de 16 à 18 ans seront acceptés, selon les conditions habituelles de la FFSA.

5.3 Vérifications techniques

Les voitures devront être présentés aux vérifications techniques pendant la durée des vérifications prévues dans les horaires de l'épreuve par le Promoteur. Cette vérification contrôle les aspects de sécurité, quelques points techniques et la conformité à la fiche FFSA.

Le contrôle technique est sous la responsabilité du Commissaire Technique FFSA et/ou un Commissaire Technique Twin'cup sprint. Chaque voiture doit être conforme au règlement technique Twin'cup sprint et FFSA. Seules les voitures ayant satisfait aux vérifications techniques seront autorisées à prendre part à cette épreuve et uniquement sous le numéro de course du concurrent contrôlé.

Des vérifications complémentaires pourront être effectuées à tout moment à l'initiative du Promoteur.

Les responsables techniques de la FFSA, ont pouvoir de refuser une voiture à prendre part à une épreuve.

Les concurrents sont dans l'obligation de présenter leur voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique, de sécurité et du respect du plan d'identification (numéros de course et publicité) sous peine de se voir refuser leur participation aux épreuves.

1° - Pour les courses sprint court les concurrents ont l'obligation d'acquiescer auprès de Promo Events lors des vérifications administratives : 2 pneus neufs mis en place par le promoteur sur jantes nues et marqués par le Commissaire Technique, qu'ils devront présenter montés sur l'avant de la voiture lors du départ des séances qualificatives et tout au long de la course ainsi qu'un jeu de plaquette qui devra être présent à l'arrivée des séances qualificatives et tout au long des courses des challenges sprint.

2°- Pour les courses de challenge sprint long les concurrents ont l'interdiction de monter les pneus marqués de l'épreuve tant au départ des séances qualificatives qu'au long des courses du challenges sprint long.

Les essais privés ne sont pas concernés par cette réglementation

Pour rappel les pneus, pare-chocs, plaquettes de frein et toutes les pièces du kit s'acquiescent obligatoirement auprès du promoteur Promo-Events qui est la seule habilité à les fournir aux concurrents.

Tout contrevenant se verra appliqué une pénalité financière de 100€ pour les plaquettes, de 200€ pour les pneus et de 400€ pour les pare-chocs. Il sera en outre déclassé de l'épreuve et sera susceptible d'être exclu de l'ensemble des épreuves de la Twin'cup sprint.

Les concurrents et pilotes sont responsables du bon montage de leur transpondeur et de son bon fonctionnement.

A chaque épreuve, les concurrents ou pilotes ont la possibilité de louer un transpondeur auprès de la société de chronométrage présente de l'épreuve aux conditions de la société ;

Les résultats des chronométrages seront consultables en directs de manière désartérialisé sur le site de cette société

5.4 Briefing

Tous les pilotes et concurrents (confirmés ou débutants) engagés en Twin'cup sprint devront connaître l'ensemble des articles relatifs à la sécurité de la Réglementation FFSA pour les épreuves en circuit : Règles sportives, drapeaux, équipements....

Tous les pilotes, concurrents et chefs de team, doivent impérativement être présents durant toute la durée du briefing. Une feuille de présence devra être signée. Les accompagnants ne pourront-être présents.

Toute absence ou retard au briefing sera passible d'une pénalité, selon les règles FFSA.



5.5 Epreuve

Chaque épreuve de la Twin'cup Sprints sera composée d'une séance d'essais qualificatifs de 30 min (15 min série A et 15 min série B) et 4 courses de 20 min (2 courses série A et 2 courses série B). Dans le cas d'un nombre important de participant, ce format pourra être doublé.

Chaque épreuve de la Twin'cup Sprints longs sera composée d'une séance d'essais qualificatifs de 20 minutes et d'une course de 45 min avec 1 arrêt obligatoire. La grille de départ sera composée par le meilleur temps réalisés lors des essais qualificatifs Twin'cup Sprints longs pour une voiture. Dans le cas d'un nombre important de participant, ce format pourra être doublé.

Un arrêt obligatoire de 3 mn sera réalisé entre la 15^{ème} et la 30^{ème} minute **POUR TOUS LES CONCURENTS** et ainsi pour permettre le changement de pilote en cas de double monte. La fenêtre de changement de pilote pourra être modifiée par la direction de course, et les pilotes en seront avertis lors du briefing pilotes.

5.6 ESSAIS

5.6.1 Essais privés :

Des séances d'essais privés seront organisées la veille des courses (en fonction des disponibilités des circuits). Un circuit se réserve le droit de ne pas organiser d'essais privés.

Ces essais privés seront facultatifs ; les inscriptions, coûts, horaires et règlement seront communiqués avant chaque épreuve avec les horaires.

Les essais privés de la veille des essais qualificatifs sont à souscrire auprès du circuit ;

Les essais privés du jour des essais qualificatifs sont à souscrire auprès du Promoteur.

5.6.2 Essais qualificatifs :

Chaque pilote devra avoir pris part aux essais qualificatifs à raison d'un minimum de un tour chronométré par série. Si un même pilote participe aux deux séries (4 courses), il devra réaliser un tour qualificatif pour chaque série. La présence du pilote sera contrôlée par les commissaires. Sauf dérogation accordée par la Direction de Course, tout pilote arrivant après les séances d'essais qualificatifs ne pourra prendre part à l'épreuve.

Le meilleur temps de chaque pilote déterminera la grille de course 1 et de la course 2, cela pour chaque série A et B. La durée des essais peut être ajustée par la Direction de Course ou par le Promoteur, en fonction des circonstances.

Pour les sprints longs la grille sera déterminée par le meilleur temps réalisés par la voiture lors des essais qualificatifs de la course sprint long.

5.7 Pré-grille

La pré-grille s'effectuera minimum 30 minutes avant le départ d'une séance officielle, essais qualificatifs ou course. Toute intervention d'ordre mécanique ou ravitaillement en essence, est interdite en pré-grille. Pour tout retard à la pré-grille, le concurrent s'élancera de la voie des stands, sur ordre des commissaires de piste.

5.7.1 Parc fermé

Après chaque essai qualificatif ou course, le pilote doit se rendre au parc fermé immédiatement au sortir de la piste.

Il est interdit :

- De s'arrêter à sa structure (intérieur ou extérieur)
- De faire monter quelqu'un dans sa voiture
- D'éteindre la caméra embarquée obligatoire dans le véhicule
- D'effectuer une intervention sur sa voiture
- L'accès au parc fermé y est interdit à toute personne, excepté le pilote autorisé à stationner son véhicule et à le reprendre à la levée du parc fermé.

Les véhicules appelés pour des contrôles techniques, doivent s'arrêter au box technique. Le pilote peut faire appel à un mécanicien pour l'aider en cas d'interventions mécaniques. Ses contrôles sont sous l'autorité du commissaire technique ou de son représentant et chaque pilote a le devoir de s'y soumettre.

Tout manquement au respect de cette mise en place ou constatation d'anomalie relevant du règlement technique avéré par le commissaire technique ou son représentant ou bien par le promoteur entraînera une demande de mise en conformité immédiate, pour permettre au pilote de poursuivre son épreuve. Le pilote se verra annulé tous ses points engendrés depuis le début de l'épreuve pour la 1ère infraction constatée, du Championnat en cas de récidive.



5.8 Courses

5.8.1 Type de départ :

Départ lancé, procédure allégée.

5.8.1.1 Grille de Départ

Sprints

. Course 1 et course 3 pilote A : ordre du classement aux essais qualificatifs

. Course 2 et course 4 pilote B : ordre du classement aux essais qualificatifs

Sprint long

. Départ 1^{er} pilote - pilote A : ordre du classement aux essais qualificatifs

. 2^{ème} pilote- pilote B : ordre du classement aux essais qualificatifs

5.8.2 Equipage :

Pour les épreuves, l'équipage de chaque voiture pourra être composé d'un ou plusieurs pilotes selon la nature de l'épreuve.

Twin'cup Sprints et sprint long : un ou deux pilotes (serie A et serie B).

Twin'cup Sprints Longs : un à deux pilotes

Peuvent participer à la course, les pilotes et véhicules inscrits et apparaissant dans la liste officielle des pilotes autorisés à prendre le départ de l'épreuve, pour autant qu'ils aient participé aux essais qualificatifs. Un même pilote peut effectuer l'ensemble des séries inscrites aux épreuves.

Seuls peuvent participer au sprint-long les véhicules inscrits et apparaissant sur la liste officielle des pilotes autorisés à prendre le départ des sprints courts de **l'épreuve**.

5.8.3 Arrêt de la course et implications :

Toutes les voitures seront classées, quelle que soit la distance parcourue.

Si pour des raisons de sécurité ou autres, une épreuve doit être interrompue :

-aucun point ne sera attribué si moins de 25% de la durée prévue ont été parcourus

-la moitié des points sera attribuée si 25% à 75% de la durée ont été parcourus

-tous les points seront attribués si plus de 75% de la durée ont été parcourus

-si moins de 75% de la distance prévue ont été parcourus avant une interruption nécessaire, une deuxième partie de course peut être organisée, si la Direction de Course et/ou le promoteur en décident ainsi, dont la durée sera le pourcentage restant après l'interruption moins deux tours.

5.8.4 Divers :

Tous les points non précisés dans le présent règlement sont régis par la Règlementation FFSA.

Toute contestation relative à l'application des Règlements sera soumise au comité d'organisation, selon les règles et procédures définies par les règlements et annexes de la FFSA.

Promo-Events pourra modifier tout point du règlement dans un souci de sécurité. Dans ce cas, les concurrents en seront avertis par annexe au présent règlement.

ART.6 – DIFFERENDS SPORTIFS

6.1 Comportements et autorité :

Rappel : La Twin'cup sprint a pour but l'accès et la promotion du sport automobile, une attitude sportive est obligatoire, le non-respect de cette règle sera examiné devant le comité d'organisation.

Les pilotes et concurrents doivent en premier lieu observer les règlements et les directives de la Direction de Course et faire preuve d'une attitude et propos écrits ou verbaux corrects. La Direction Sportive de l'épreuve a le pouvoir de mener à bien l'ensemble des litiges et différends sportifs, et est prise en concertation avec le promoteur.

Un pilote ou concurrent est responsable de ses actes, agissements et propos écrits ou verbaux ainsi que de ceux qui l'accompagne. Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre des courses Twin'cup.

Les agressions verbales ou physiques envers des concurrents, pilotes, des membres du staff ou de l'organisation sont proscrites et peuvent faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion immédiate du championnat.

Un pilote ou concurrent ne peut se faire représenter aux vérifications administratives que par un team manager titulaire d'une licence FFSA de team en cours. Aucune autre personne ne pourra se présenter en son nom.

Une grille non exhaustive des pénalités possibles est en annexe de ce document.

6.2 Litiges : délais et matériel

Toutes les voitures devront être équipées d'une caméra intérieure vue avant (Gopro, caméra paluche ou autres), avec vue avant, filmant durant toutes les séances de l'épreuve (essais qualificatifs et courses) en parfait état de fonctionnement. **Par ailleurs une caméra avec prise de vue arrière et fonctionnelle devra être installé de façon réglementaire voir homologation FFSA annexe J.** Les images des caméras pourront être réclamées pour visionnage à tout moment en cas de différends entre deux concurrents. Tout concurrent ne disposant pas des images ne pourra pas prétendre à une quelconque contestation.



Le promoteur se réserve le droit d'annuler la participation à la course pour toute **voiture** présente en prégrille ne répondant pas aux critères techniques et esthétiques suffisants SANS aucun dédommagement possible.

Le délai de réclamation est de 30 minutes après l'affichage des résultats auprès de la Direction de Course et du Promoteur.

6.3 Pouvoir sportif

Les pilotes, concurrents, organisateurs et officiels, s'en remettent au pouvoir sportif pour régler tout différend d'ordre sportif. Ils ne peuvent en aucun cas s'adresser aux juridictions Pénales, Civiles ou Commerciales.

ART.7 – CLASSEMENTS

7.1 Classement par course :

Outre le classement général de l'épreuve, deux catégories de classements seront récompensées

Classement « junior » (jusqu'à 21 ans) :

Tous les pilotes inscrits à la twin'cup sprints courts nés du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2006 font partis de la catégorie « juniors ». Les concurrents qui auront atteints cet âge minimum dans l'année qui auront atteint ou dépassés cet âge dans l'année civile en cours, y seront également automatiquement inscrits. Ce classement est effectif à partir de 3 pilotes présents par courses.

Classement « Gentleman » (à partir de 50 ans) :

Tous les pilotes inscrits à la Twin'cup sprints courts nés avant le 31 décembre 1972 sont automatiquement inscrits au classement (Gentleman). Les concurrents qui auront atteints cet âge au minimum dans l'année, qui auront atteint ou dépassés cet âge dans l'année civile en cours, y seront systématiquement inscrits. Ce classement est effectif à partir de 3 pilotes présents par courses.

Classement « Féminin » :

Tous les pilotes femmes inscrites à la twin'cup sprints courts ou sprint- long font parties de la catégorie « Féminine ». Ce classement est effectif à partir de 3 pilotes présents par courses.

Un classement sera établi à l'issue de chaque épreuve.

Tous les concurrents et pilotes recevant un prix ou coupes doivent obligatoirement être présents. Les absents, sans excuse valable, ne peuvent prétendre percevoir leur prix ou coupe.

Attribution des coupes :

Les 3 premiers du classement de chaque course du sprints court et sprint long

Les 3 premiers du classement « juniors »/ « gentlemen »/épreuve

Les 3 premières féminines de chaque course sprints court et sprint long/épreuve.

Les 8 premiers pilotes au classement général sprints- courts de l'épreuve et les 4 premier au classement général sprints-longs du épreuve recevront un prix remis au épreuve d'après

Un classement général avec remise des prix sera effectué en fin d'année pour chaque catégorie mentionnée ci-dessus hors classement au épreuve.

7.2 Attribution des points :

A l'issue de chaque course, les points seront distribués selon le barème suivant :

1 ^{er} :	30
	pts
2 ^{ème} :	27
	pts
3 ^{ème} :	25
	pts
4 ^{ème} :	22
	pts
5 ^{ème} :	20
	pts
6 ^{ème} :	19
	pts
7 ^{ème} :	18
	pts
8 ^{ème} :

Pole Position : 2 pts pour la pole-position de chaque série

Meilleur tour en course : 1 pts pour chacune des courses

7.3 Classement général de la saison

Le classement général de la saison regroupera :

Pour la Twin'Cup Spints les séries A et B. Ce classement sera établi en fonction du cumul des points marqués par un pilote sur l'ensemble des courses d'une série. Il en sera de même pour la catégorie « Junior » et « Gentleman » et « féminine »

Dans un cas où le même pilote effectuerait les deux séries, son meilleur classement de sa meilleure série sera pris en compte pour le classement général.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2^{ème} place puis de 3^{ème} place, etc.

Des classements annexes calculés selon les mêmes principes pourront être établis.



Sera pris en compte pour le classement général pour un pilote, le meilleur classement de sa meilleure série.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2^{ème} place puis de 3^{ème} place, etc.

Des classements annexes calculés selon les mêmes principes pourront être établis.

Pour la Twin'cup sprints longs ce classement sera établi en fonction du cumul des points de chaque course. Si deux pilotes se partagent le volant lors d'une épreuve, ils marqueront le même nombre de points, fonction de leur classement de l'épreuve.

ART.8 – PENALITES /SANCTIONS

8.1 Cas général

En cas de litige, le Collège des Commissaires sportifs pourra être appelé à statuer sur les cas délicats ;

Tout comportement dangereux en piste (zigzag, bouchonnage, etc...), toute tricherie avérée, entraîneront la convocation de l'intéressé devant le Collège des Commissaires Sportifs. Celui-ci pourra prendre toute sanction qu'il jugera appropriée, pouvant aller d'une pénalité jusqu'à disqualification définitive de la Twin'cup sprint.

8.2 Cas particuliers du sprint long

Une fenêtre d'arrêt obligatoire de 3 minutes minimum pour changement de pilote est prévue entre la 15^{ème} et la 30^{ème} minute de course. En cas de non-respect de cette fenêtre ou de changement de pilote hors de cette fenêtre, la voiture sera signalée et devra effectuer un STOP AND GO ou une pénalité de 30 secondes sera appliqué.

Si l'arrêt n'a pas pu s'effectuer dans la fenêtre en raison de circonstances exceptionnelles (procédure de Safety-car, drapeau rouge, etc.), il appartiendra à la direction de course d'appliquer ou non la sanction de mise hors course.

En cas de non-respect du temps minimum de 3 minutes d'arrêt entre la ligne d'entrée au stand et de celle de sortie des stands, une procédure de « Stop and go » d'une durée équivalente au temps d'arrêt manquant sera déclenchée par la direction de course.

ART.9 – PUBLICITE

1 Les équipes peuvent appliquer les publicités qu'elles souhaitent, pour autant que celles-ci soient en accord avec les règlements internationaux en vigueur et aux règlements particuliers des épreuves.

2 Les emplacements suivants sont réservés à Promo-Events :

L'emplacement des plaques d'immatriculations AV et AR

Les numéros de portières

Bas de custodes AR

Un espace sur chaque aile arrière.

3 Chaque mandataire pourra se réserver, pour les épreuves qu'il organise, d'autres emplacements.

4 Les autocollants fournis dans le cadre de la publicité obligatoire doivent être apposés aux endroits prévus, tels qu'ils sont livrés, sans modification de fond, de format ou de coloris.

5 Cette publicité doit être appliquée avant la vérification technique et doit rester en place durant la totalité des épreuves.

6 L'accès de la piste pourra être refusé à toute **voiture** contrevenant et sa mise en conformité exigée avant de reprendre part à la course.

7 En cas d'absence d'une ou des publicités lors des essais, la voiture prendra le départ en fond de grille, en cas d'absence de celle-ci pendant la course, la voiture sera irrévocablement disqualifiée.

8 Aucune publicité allant à l'encontre ou étant en opposition avec l'un des annonceurs de Promo Events ne sera autorisée tant sur les voitures que sur les combinaisons, casques ou gants.

Suivent les signatures du (des) pilote (s) référent (s) de la voiture engagée sur les épreuves Twin'Cup sprint précédées de la mention « bon pour accord »

SIGNATURE (S)

nom :

Prénom :

PENALITES EN CAS D'INFRACTIONS EN ESSAIS QUALIFICATIFS SPRINTS TWIN'CUP

DEPASSEMENT OU NON RALENTISSEMENT SOUS DRAPEAU JAUNE

- 1^{ère} infraction annulation du meilleur temps de la séance
- 2^{ème} infraction annulation de tous les temps, départ en fond de grille
- 3^{ème} infraction transmission au collègue

Sprint long pour le pilote en piste au moment de l'infraction.

LES QUATRES ROUES A L'EXTERIEUR DE LA ROUTE DE COURSE MATERIALISEE PAR LES BANDES BLANCHES

- 1^{ère} et 2^{ème} infraction temps du tour de l'infraction annulé
- 3^{ème} infraction temps du tour et meilleur temps annulé

Sprint long pour le pilote en piste au moment de l'infraction.

CONTACT EVITABLE EN CONDUISANT D'UNE MANIERE ANTISPORTIVE ET/OU DANGEREUSE

- 1^{ère} infraction annulation de tous les temps, départ en fond de grille
- 2^{ème} infraction transmission au collègue

Sprint long pour le pilote en piste au moment de l'infraction.

FRANCHISSEMENT LIGNE ENTREE/SORTIE, EXCES DE VITESSE, MARCHE ARRIERE, BLOCAGE PIT-LANE, NON RESPECT DES FEU

- 1^{ère} infraction annulation du meilleur temps de la séance
- 2^{ème} infraction annulation de tous les temps, départ en fond de grille
- 3^{ème} infraction transmission au collègue

Sprint long pour le pilote en piste au moment de l'infraction.

NON-RESPECT DU DRAPEAU NOIR A ROND ORANGE, DRAPEAU NOIR OU DRAPEAU ROUGE

- 1^{ère} infraction annulation de tous les temps, départ en fond de grille.

NON-RESPECT OU DESOBEISSANCE A UN OFFICIEL-VOITURE ABSENTE AU PARC FERME

- 1^{ère} infraction Transmis au collègue

Toute intervention est interdite sur les voitures à l'exception de ce qui suit :

Par le pilote : coupure des circuits électriques



Toutes voiture doit se rendre au parc fermé même si la voiture n'a pas réalisé l'ensemble de la course sauf autorisation du commissaire technique FFSA « Twin'cup »

PENALITES EN CAS D'INFRACTIONS EN COURSES SPRINTS TWIN'CUP

Rappel ART 8.2 Cas particuliers du sprint long

DEPASSEMENT OU NON RALENTISSEMENT SOUS DRAPEAU JAUNE ou SAFETY-CAR

- 1^{ère} infraction Drive-Through
- 2^{ème} infraction Stop and Go de 30''
- 3^{ème} infraction transmission au collègue

LES QUATRES ROUES A L'EXTERIEUR DE LA ROUTE DE COURSE MATERIALISEE PAR LES BANDES BLANCHES

- 1^{ère} infraction Affichage sur écrans
- 2^{ème} infraction Avertissement
- 3^{ème} infraction Drive-Through

A partir de la 4^{ème} infraction+5'' ajouté sur le classement de la Course. Pénalités cumulables et appliquées en fin de course pour le concurrent concerné sur le temps de course total.

Dépassement d'un concurrent à l'extérieur de la route de course matérialisée par les bandes blanches, sans restitution immédiate de la place : Drive-Through

Départ anticipé = (départ arrêté, lancé ou sous safety-car) : Drive-Through

Intervention sur la voiture à H-1minute : Drive-Through

Contact évitable en conduisant d'une manière incompatible avec la sécurité générale

- 1^{ère} infraction Stop and go 30''
- 2^{ème} infraction transmission au collègue

FRANCHISSEMENT LIGNE ENTREE/SORTIE, EXCES DE VITESSE, MARCHE ARRIERE, BLOCAGE PIT-LANE, NON RESPECT DES FEUX

- 1^{ère} infraction Stop and go 30''
- 2^{ème} infraction Stop and go 30''
- 3^{ème} infraction transmission au collègue

En course sous Safety-car

- 1^{ère} infraction Stop and go équivalent au temps au tour réalisé par le Safety-car au moment où l'infraction est constatée.
- 2^{ème} infraction Stop and go équivalent au temps au tour réalisé par le Safety-car au moment où l'infraction est constatée.
- 3^{ème} infraction transmission au collègue

NON-RESPECT DU DRAPEAU NOIR A ROND ORANGE, DRAPEAU NOIR OU DRAPEAU ROUGE

- 1^{ère} infraction Transmission au collègue



NON-RESPECT OU DESOBEISSANCE A UN OFFICIEL-VOITURE ABSENTE AU PARC FERME

- 1^{ère} infraction Transmission au collègue

Toute intervention est interdite sur les voitures à l'exception de ce qui suit :

Par le pilote : coupure des circuits électriques

Toutes voiture doit se rendre au parc fermé même si la voiture n'a pas réalisé l'ensemble de la course sauf autorisation du commissaire technique FFSA « Twin'cup ».